

**ASSEMBLÉE NATIONALE**18 octobre 2024

---

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° I-2104

présenté par

M. Lefèvre, M. Darmanin, M. Maillard, Mme Le Grip, M. Marion, M. Metzdorf, M. Midy,  
M. Rodwell, M. Sitzenstuhl, Mme Vidal, Mme Vignon et M. Vojetta

---

**ARTICLE 15**

I. – À l’alinéa 6, substituer à l’année

« 2030 »

l’année

« 2028 ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 7, substituer à l’année :

« 2027 »

l’année :

« 2025 ».

III. – En conséquence, à l’alinéa 8, substituer à l’année :

« 2028 »

l’année :

« 2026 ».

IV. – En conséquence, à l’alinéa 9, substituer à l’année :

« 2029 »

l'année :

« 2027 ».

V. – En conséquence, à l'alinéa 11, substituer à l'année :

« 2027 »

l'année :

« 2026 ».

VI. – En conséquence, à l'alinéa 12, substituer à l'année :

« 2028 »

l'année :

« 2027 ».

VII. – En conséquence, à l'alinéa 13, substituer à l'année :

« 2029 »

l'année :

« 2028 ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à ajuster le calendrier de suppression progressive de la CVAE afin de donner aux entreprises françaises des perspectives sur la baisse des impôts de production aujourd’hui cinq fois plus élevés que chez nos voisins allemands. Il propose ainsi une suspension de la baisse de CVAE en 2025 et sa reprise dès 2026, sous réserve de l'état de nos finances publiques.